

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

14563

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1384

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

KHAMALI CHI Mohamed

Date de naissance :

01-01-51

Adresse :

Apt 0 - imm 14 Traouche 071 Alzhar

Bernoussi - CASA

Tél. : 0602154142

Total des frais engagés : 691,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

22/08/2023

Nom et prénom du malade :

ALAOUI MOHAMED NOURIA Age: 20

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

ALAOUI MOHAMED NOURIA - Respiratoire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

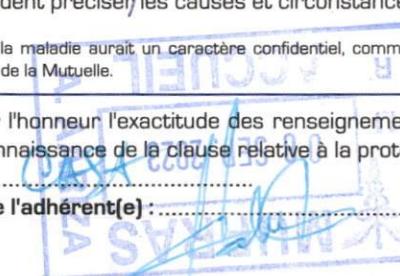
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 22/08/2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Dr BOUSTANE LAKIA	22/08/23	541,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Digitized by srujanika@gmail.com

The diagram shows a dental arch with 16 numbered teeth (1 through 8 on the upper arch and 1 through 8 on the lower arch) and various labels: 'H' at the top, 'D' on the left, 'G' on the right, and 'B' at the bottom. The teeth are arranged in a standard dental layout, with the first molar on each side of the arch.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. NIBANI KHAYAT Fatima
Omnipraticienne

Lauréate de la Faculté de Médecine de Casablanca

Lauréate de la Faculté de Médecine de Casablanca

Lauréate de la Faculté de Médecine
de Casablanca

Diplômée en Echographie Générale

et Obstétricale de Faculté René
Descartes Paris

Recueils de livres

Stéphanie Gossesse - ELE

Diplômée en Diabetologie de la Faculté de Médecine Mont

la Faculté de Médecine Montpellier
DU de Nutrition et Dietétique Médicale

DU de Nutritio
Faculté de FES



الدكتورة نباني خياط فاطمة
الطب العام

الطب العام

خريجة كلية الطب الدار البيضاء

حائزة على دبلوم الفحص بالص

مراقبة الحمل - تخطيط القلب

حالة على دبلوم أمراض السكري

كلية الطب مونبيلي

دبلوم الحممية الطبية و التغذية

دیکنیون

الدار البيضاء، في : ٢٢/١٠/٢٠٢٣
Casablanca, le : 22/10/2023

Mr ALAOUI, MOUAD Nouran

1694 - Dated 20 Aug

PPV: 169DH00
PER: 05/26
LOT: M1716-2

145/Jan
magn.

1062 - Desktop 109

LOT: 3179
PER: 03-26
P.P.V: 10 DH 60

Aug 4 3/11
etc for

Blp - Eugen Löschner

LOT: 1595
PER: 01-26
PPV: 82DH10

237 شقة ، ج 2 ، دار الأمان - الحى المحمدى - الدار البيضاء - الهاتف : 97 66 60 22 05

Lot. G 237 - App. 2 Dar Lamane - Hay Mohammadi - Casablanca - Tél.: 05 22 60 66 97

7570 XL - A21 + les N: a

PPV / 79DH70
PER / 07/25
LOT / L2555

45,30

1991 - 8 Mr
- Valselin Amed
d'intercette a
l'ecrasse de syphon

PPV / 79DH70
PER / 07/25
LOT / L2607

LV4Y
21 2024
45,8 0 08
45,30

3760 XL - Diffuseuse K6 N.2
1000

LOT : 791
PER : NOV 2025
PPV : 37 DH 60

54160



Dr. FETHI DIBANI KHAYAT
MEDECINE GENERALE
ECHOGRAPHIE
Lot. G 237 App. 2 Dar Lamane H
Tél: 022.60.44.97 - CASABLANCA

LOT : 767
PER : JUN 2025
PPV : 37 DH 60